

Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes**
Séance du 27 Novembre 2025

Date de la Convocation
21/11/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 12

Votes

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage
03/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary

Mme Nadia REMAUD, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : MARCHE DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE CARBURANT : AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES D'ENGAGEMENT

M. le Maire rappelle que par délibération n°D2024_12_19_04 la commune de Saint Julien des Landes a adhéré au groupement de commandes pour la fourniture de carburant lot n°2 (livraison de GNR aux ateliers) et lot n°3 (livraison de gazole aux ateliers).

Suite à la commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Communauté de communes du Pays des Achards (coordonnatrice du groupement) lors de sa 13 octobre dernier, des accords-cadres relativs à la fourniture et la livraison de carburant, et après apurement du délai de standstill, il est maintenant possible de procéder à la signature de ces marchés et à leur notification.

En application des dispositions de la convention constitutive de groupement de commandes (article 6), il appartient à chaque membre de signer son marché pour ses besoins et de les notifier à l'attributaire désigné par la CAO.

La CAO a attribué les accords-cadres de façon suivante :

- Lot n°1 – Carburant à la pompe : GREENWAY (non concerné par ce lot)
- Lot n°2 – Livraison de GNR aux ateliers : Total Energies Proxi Nord-Ouest
- Lot n°3 – Livraison de gazole aux ateliers : Total Energies Proxi Nord-Ouest

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE M.** le Maire à signer les actes d'engagement pour les lots suivants :
 - o Lot n°2 – livraison de GNR aux ateliers à l'entreprise Total Energies Proxi Nord Ouest pour un montant maximum de 12 000€ HT pour la durée du marché
 - o Lot n°3 – livraison de gazole aux ateliers à l'entreprise Total Energies Proxi Nord Ouest pour un montant maximum de 15 000€ HT pour la durée du marché
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Nadia REMAUD



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes
Séance du 27 Novembre 2025

Date de la Convocation
21/11/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 11

Votes

Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
03/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary

Mme Nadia REMAUD, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : RELAMPING DE LA SALLE DE TENNIS – ATTRIBUTION DE LA PRESTATION

Mme Carole GAUVRIT, épouse et employée de l'entreprise EI GAUVRIT Stéphane, ne participe ni au débat ni au vote. Elle quitte la salle.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au relamping de la salle de tennis. En effet, plusieurs luminaires de la zone de jeu ne fonctionnent plus et ne sont plus commercialisés.

M. le Maire présente ensuite les devis reçus :

- Allez Energies : 14 743.05€ HT
- EI GAUVRIT Stephane : 11 263.00€ HT
- Photo'Elec : 9 155.58€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **ATTRIBUE** la prestation de relamping de la salle de tennis à l'entreprise PHOTO'ELEC – 85000 LA ROCHE SUR YON, pour un montant de 9 155.58€ HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Au registre sont les signatures.
 Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Nadia REMAUD

Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes
Séance du 27 Novembre 2025

Date de la Convocation
21/11/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 13
Votants : 13

Votes

Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
03/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary

Mme Nadia REMAUD, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAION POUR UN CONSTRUCTEUR, UN AMENAGEUR OU UN LOTISSEUR POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement « Ilot de la Bassettière », un poste de transformation doit être implanté sur l'emprise du lotissement. A cette fin, une convention de servitude doit être établi entre la commune de Saint Julien des Landes et le SYDEV.

M. le Maire présente la convention qui peut se résumer ainsi :

- occuper une partie de la parcelle AK n°1 sur une surface de 9.6m² sur laquelle sera installé un poste de transformation et tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique,
- la présente convention est conclue à titre gratuit.

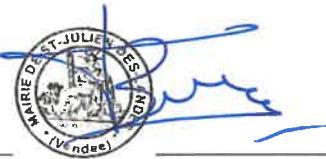
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'une bande de la parcelle AK n°1 (9.60m²) au SyDEV pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Nadia REMAUD

Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes
Séance du 27 Novembre 2025

Date de la Convocation
21/11/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 14

Votes

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
03/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline

Mme Nadia REMAUD, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : VENTE DE LA PARCELLE « ILOT RESISTUB » A UN PROMOTEUR

M. le Maire rappelle que la commune a acheté la parcelle dite « Ilot Resistub » à l'EPF qui pour le compte de la commune a effectué le désamiantage, la déconstruction et la dépollution.

Le montant de cette acquisition s'est élevé à 564 011.00€ HT.

Pour ces mêmes travaux, la commune a été lauréate d'une subvention d'état « Fonds Friches » d'un montant de 525 000€

M. le Maire propose de céder la parcelle d'une superficie de 4 250m² au promoteur Philippe Petit pour y construire 40 logements dont 8 logements destinés à un bailleur social, au prix de 39 000€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE DE VENDRE** la parcelle dite « Ilot Resistub » au promoteur Philippe PETIT pour un montant de 39 000€ HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Nadia REMAUD

Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes
Séance du 27 Novembre 2025

Date de la Convocation
21/11/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 14

Votes

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
03/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline

Mme Nadia REMAUD, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : AMENAGEMENT DE L'ACCES DE LA PARCELLE « ILOT RESISTUB » :
CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) AVEC LE PROMOTEUR
PHILIPPE PETIT**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un aménagement de la parcelle desservant le projet « Ilot Résistub» est nécessaire afin de garantir l'accès à celle-ci. Cet aménagement, situé sur le domaine public, relève normalement de la charge de la commune.

Cependant, il est possible d'établir une convention entre la commune et l'aménageur privé, sous la forme d'un Projet Urbain Partenarial (PUP), permettant de réaffecter le coût de ces travaux au promoteur, qui en sera le principal utilisateur.

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de convention PUP.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la commune de Saint Julien des Landes et le promoteur Philippe PETIT,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
 Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Nadia REMAUD

Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes
Séance du 27 Novembre 2025

Date de la Convocation
21/11/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 14

Votes

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
03/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline

Mme Nadia REMAUD, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : ACQUISITION DE LA PARCELLE AE N°45 – 7 PLACE SIMONE VEIL

M. le Maire propose d'acheter la parcelle AE n°45 – 7 Place Simone Veil au prix de 135 000€ net vendeur afin de pouvoir y installer un potentiel médecin tout en conserver l'orthophoniste actuellement locataire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

- **DECIDE D'ACQUERIR** la parcelle AE n°45 – 7 place Simone Veil appartenant à la SCI P.I. pour un montant de 135 000€ net vendeur,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
 Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Nadia REMAUD

Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes
Séance du 27 Novembre 2025

Date de la Convocation
21/11/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 14

Votes

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
03/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline

Mme Nadia REMAUD, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : LOTISSEMENT « ILOT DE LA BASSETIERE » : MODIFICATION DU REGLEMENT DE COMMERCIALISATION ET D'ATTRIBUTION DES LOTS

M. le Maire rappelle que par délibération n°D2025_09_25_11 le règlement de commercialisation d'attribution des parcelles du lotissement « Ilot de la Bassettière » a été approuvé.

Par la suite les personnes inscrites sur la liste d'attente pour acquérir une parcelle ont été contactées et avaient jusqu'au 14 novembre dernier pour compléter et transmettre leur dossier.

La commission « Aménagement du Territoire » s'est réuni le 19 novembre et a procédé à l'attribution de 9 parcelles dont 5 au tarif dit préférentiel.

Afin de continuer à vendre les autres parcelles (41), il convient de revoir certains points du règlement de commercialisation et d'attribution.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE les modifications et de ce fait le nouveau règlement de commercialisation et d'attribution des lots joint en annexe,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Nadia REMAUD

Paraphe

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 27 Novembre 2025

Date de la Convocation
21/11/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 14

Votes

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
03/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline

Mme Nadia REMAUD, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES ET LA COMMUNE DE LA CHAPELLE-HERMIER POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'AGENT EN CHARGE DE LA COMPTABILITE

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune de la Chapelle-Hermier à un besoin de renfort au sein de leur service administratif afin d'assurer la saisie des écritures comptables indispensables au bon fonctionnement de leur collectivité.

Après échanges, il est proposé que l'agent en charge de la comptabilité de Saint Julien des Landes (Amélie PEREDO) intervienne à La Chapelle-Hermier à raison de deux demi-journées au mois de décembre, afin d'effectuer les opérations comptables.

M. le Maire procède ensuite à la lecture de la convention de mise à disposition entre les deux communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de l'agent en charge de la comptabilité entre la commune de Saint Julien des Landes et la commune de la Chapelle-Hermier,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Nadia REMAUD



Paraphe